Prénom : Yille Nom: Email: Adresse: Fonction élective Code Postal: Téléphone Nbre d'hab. (pour les élus Fonction de l'agent : Collectivité territoriale avec cachet Signature du responsable Signature du/de la candidat.e a, la formation CACHET

Le samedi 29 mai 2021 à l'AGECA - 177, rue de Charonne 75011 PARIS

Quelles déclinaisons locales

et quelles dispositions initier pour répondre

l'attente des

citoyen-ne-s?

organisée par Formation et

Citoyenneté

et REAL

Bulletin d'inscription à

a

session de

**tormation** 

(valant convention simplifiée de formation)

ÉCOLOGIE,

SOCIAL, DÉMOCRATIE: 3

enjeux à

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

# Le droit à la formation des élu-e-s

### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

I- Le droit à la formation issu de la loi  $n^\circ$  92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à :

dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le ler cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-difdes-elus-locaux).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs\* pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux):

Communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	150 €
– de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
– de 10000 à 30000	400 €
– de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
– de 75000 à 100000	650 €
– plus de 100000	700 €

Conseillers Départementaux et Régionaux

700 €

\* Les tarifs couvrent les frais de formation et de déjeuner.



Organisme de formation créé en 1997 par l'association REAL Siège administratif : 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Siège social : 26 Rue Raspail 94110 Arcueil

n° SIRET 420 605 628 000 23 Code APE 8559A

Courriel: contact@formationcitoyennete.org Contact: André Deluchat: 06 44 80 41 73

andre.deluchat@wanadoo.fr

et REAL

Centre Marius Sidobre 26 Rue Emile Raspail 94110 Arcueil Tel.: 06 80 62 62 30

site internet : acteurs.locaux.free.fr

vous proposent deux journées de formation et de réflexion sur les thèmes :

# ÉCOLOGIE, SOCIAL, DÉMOCRATIE

3 enjeux à appréhender dans leur intégralité : Quelles déclinaisons locales et quelles dispositions initier pour répondre à l'attente des citoyen-ne-s ?

Le samedi 29 mai 2021 de 9h00 à 17h30

Formation en présentiel et à distance AGECA 177, rue de Charonne 75011 PARIS

Accès : métro 12 - arrêt Alexandre Dumas

# ÉCOLOGIE, SOCIAL, DÉMOCRATIE

3 enjeux à appréhender dans leur intégralité : Quelles déclinaisons locales et quelles dispositions initier pour répondre à l'attente des citoyen-ne-s ?

Samedi 29 mai 2021 (formation du 12 et 13 décembre 2020 reportée)

8h45 Accueil des participant-e-s.

9h00 (\*) Conduire un schéma de transition écologique : exemple 12h30 : la zone à faible emission de particules (ZFE) :

- Dégager des priorités adaptées aux territoires
- Trouver des financements, partenariats ou subventions pour éviter les injustices sociales.

12h45 **Déjeuner** 

14h00 **Covid-19**:

16h00

En fonction des expériences du passé, quelles sont les nouvelles attentes des citoyenne-s en matière de services publics et principalement de santé ?

Quelles dispositions prendre localement pour rendre le citoyen maître de ses choix et acteur?

16h00 à 17h30

(\*) Définir les principes et les objectifs d'une démocratie participative, pouvant contribuer à endiguer le désintérêt des citoyen-ne-s à la chose publique : expériences mises en œuvre, quels enseignements ?

Bilan de la formation

(\*) pause d'1/4 heure comprise

## Intervenant.es:

**Laurence BOFFET,** vice-présidente de la métropole lyonnaise et conseillère d'arrondissement Lyon I

**Bruno PERCEBOIS**, médecin - pédiatre dans le service public territorial (retraité)

**Jean-François PELLISSIER**, responsable associatif, ancien conseiller régional d'Île-de-France chargé de la démocratie participative

Durée de la formation : 7 heures

# Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Vol

